

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES					LP
Mention :						
Spécialité :	ACTIVITES SPORTIVES, spécialité TOURISME ET DES LOISIRS SPORTIFS					
Volume horaire étudiant :	229 h	268 h	h	h	16 semaines	497 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jean Luc LHERAUD ☎ 03.80.39.67.14 Bureau 131 Jean-luc.lheraud@u-bourgogne.fr	Nicole FAUSSOT ☎ 03.80.39.67.08 Bureau R04 Nicole.faussot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences du Sport – STAPS Campus Universitaire Montmuzard – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX	

Objectifs de la formation et débouchés

Concepteur, animateur, développeur de services sportifs touristiques et de loisirs au sein des collectivités locales et territoriales, des structures associatives et des organisations commerciales.

Au regard de la spécificité géographique de la Bourgogne, cette licence professionnelle est plus particulièrement axée sur les activités offertes en milieu rural.

L'objectif de cette formation, maîtriser les qualifications du manager d'organisations de loisirs et/ou de tourisme sportifs, peut se décliner en quatre compétences spécifiques :

- **Analyser les données** du marché du tourisme et des loisirs (études de marché, études de faisabilité, études sur les produits, sur les équipements existants..., études de rentabilité, de qualité, définition des éventuelles améliorations à apporter et des nouveaux marchés à exploiter...)
- **Elaborer et concevoir** des produits ou des services dans le secteur du tourisme et/ou des loisirs sportifs (structurer une offre de produit répondant à la valorisation du territoire ou à une demande précise, mettre en œuvre les ressources nécessaires à cette offre, sensibiliser et impliquer les acteurs, élaborer les budgets...)
- **Gérer et suivre** les projets de tourisme et de loisirs sportifs (suivre les relations avec les interlocuteurs et partenaires, animer, impliquer, réguler, gérer au plan financier, apporter une assistance technique...)
- **Communiquer et promouvoir** (mettre au point les actions de promotion et d'appui à la vente, réaliser ces actions et identifier le feedback, informer...)

POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Les débouchés possibles professionnels correspondent aux fonctions de :

- Concepteur, Animateur, Développeur de services sportifs touristiques et de loisirs au sein des collectivités locales et territoriales, des structures associatives, et des organisations commerciales.

Modalités d'admission

Cette licence professionnelle s'adresse à différents publics :

- en **formation initiale** : elle est accessible sur dossier aux titulaires d'un DEUG, DEUST, DUT ou BTS, relevant en particulier des domaines suivants :
 DEUG STAPS / Sciences économiques / AES / IUP métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs / ingénierie culturelle touristique
 DEUST animation, gestion, développement des APS / Gestion, administration, animation des structures de sports, loisirs, tourisme / Agent de développement local socio-sportif / Management des activités physiques et sportives / Métiers de la culture option tourisme culturel ...
 DUT gestion des entreprises et des administrations / Techniques de commercialisation / Gestion administrative et commerciale ...
 BTS tourisme, loisirs / assistant de gestion PMI – PME ...
 Elle est également accessible sur dossier en formation initiale aux diplômés " Jeunesse et Sport " : Brevet d'Etat d'Editeur Sportif 1^{er} et 2^e degré, BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur et de Technicien de l'Education Populaire), DEFA (Diplôme d'Etat à la Fonction d'Animation).
 Cette formation peut également intéresser des étudiants sportifs inscrits sur une liste " haut niveau " ou " reconversion " dans le domaine des activités du tourisme et du loisir sportifs.
- en **formation continue** : le recrutement des stagiaires proviendra essentiellement des salariés du secteur du tourisme et des loisirs sportifs justifiant d'une **expérience professionnelle de cinq ans cumulés**. (s'adresser au secrétariat du SUFCOB – Formation continue – B.P. 27877 – 21078 DIJON CEDEX). Une demande de validation des acquis professionnels sera nécessaire.

Organisation et descriptif des études

Les enseignements comprennent des contenus théoriques, un projet tutoré, un stage et deux séminaires d'initiation à la gestion d'entreprise.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

La Licence professionnelle des " Métiers du tourisme et des loisirs sportifs " comprend des contenus spécifiques à ce segment d'activités pour un volume horaire global de 497 heures d'enseignement encadré (CM, TD), un projet tutoré de 120 heures et un stage professionnel de 16 semaines minimum en immersion.

SEMESTRE 1

UE 96	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approche pluridisciplinaire du tourisme et des loisirs sportifs	Module 1 : Histoire, sociologie et économie du tourisme	15						CT (tirage au sort d'un module parmi les quatre) ou sujet de synthèse Ecrit 3h			
	- Module 2 : Connaissances sur l'environnement : géographie, écologie	15									
	- Module 3 : Spécificité du tourisme et des loisirs sportifs	15									
	- Module 4 : Sport environnement tourisme	12									
TOTAL UE		57					5		5		5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 97	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances des pratiques du tourisme et des loisirs sportifs : réglementation, législation, organisation et aménagement (40h étudiant)	Module 1 : Randonnée pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme, roller	15						CT (tirage au sort de deux modules sur les trois groupes d'activités)			
	- Module 2 : - Golf, tir à l'arc, escalade, course d'orientation	12									
	- Module 3 : Activités de plan d'eau (voile, ski nautique, canoë-Kayak), activités d'eaux-vives (canoë-kayak, canyoning, rafting, hydrospeed)	13						Ecrit 3h			
TOTAL UE		40					5		5		5

UE 98	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion des pratiques et des organisations de tourisme et de loisirs sportifs	Module 1 : Outils d'aide à la décision	12	8				3	Ecrit 1h	3		3
	Module 2 : Comptabilité appliquée aux structures de tourisme et de loisirs sportifs	20	10				3	Ecrit 1h30 Et/ou dossier	3		3
	Module 3 : Management de projet et gestion des ressources humaines dans les organisations de tourisme et de loisirs sportifs	20	10				3	Ecrit 1h30 Et/ou dossier	3		3
TOTAL UE		52	28				9		9		9

UE 99	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing appliqué aux pratiques et aux organisations de tourisme et de loisirs sportifs (80 h étudiant)	Module 1 : Etudes de marché et stratégie	30	12				4	Ecrit 2 h et/ou dossier	4		4
	- Module 2 : Création de produits ou de services et Mix Marketing	30	8				3	Ecrit 3h et/ou dossier	3		3
TOTAL UE		60	20				7		7		7

UE 100	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Renforcement des compétences dans les nouvelles technologies	Module 1 : Maîtrise des outils de bureautique (word, excel, power point, access) de messagerie électronique (Email) et de navigation Internet	10	20				2	Sur ordinateur	2		2
	Module 2 : Création de pages ou de sites Web à des fins de promotion	10	20				2	Sur ordinateur	2		2
TOTAL UE		20	40				4		4		4

SEMESTRE 2

UE 101	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tutoré d'apprentissage à l'application des connaissances (120 h/étudiant) Séminaires d'initiation à la gestion d'entreprise				60			9	dossier		9	9
				60			9			9	9
TOTAL UE				60			9			9	9

UE 102	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage professionnalisation (16 semaines)							15	Mémoire		15	15
TOTAL UE							15			15	15

UE 103	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stages de renforcement des langues étrangères en situation	Module 1 : Stage de renforcement de l'anglais – Centre de Langues de l'Université de Bourgogne		30				3			3	3
	Module 2: Stage de renforcement de l'espagnol		30				3			3	3
TOTAL UE			60				6			6	6

ORGANISATION DES STAGES

Durée du stage : 16 semaines

C'est une démarche personnelle de l'étudiant en relation avec le responsable de la formation.

Le suivi du stage est assuré conjointement par un enseignant ou un enseignant-chercheur (tuteur universitaire) de la formation, et un professionnel (tuteur professionnel) qui accueille et sert de référent à l'étudiant.

Le stage sera évalué à partir d'un rapport de stage et d'une soutenance orale devant un jury composé à parité d'enseignants et de professionnels.

Une attestation de stage signée et appréciée par la personne ressource accueillant le stagiaire devra figurer **obligatoirement** dans le rapport.

PROJET TUTEUR

Projet tutoré et stage pratique sont construits dans une logique d'alternance, c'est-à-dire de construction de compétences à partir de situations réelles de travail. Elle implique donc nécessairement au moins deux partenaires : le centre de formation et l'entreprise. La définition des séquences est effectuée grâce à un travail commun entre les formateurs du centre et les tuteurs en entreprise. La fonction tutorale est bien sûr déterminante dans ces démarches. Dans l'entreprise, elle intègre l'accueil de l'apprenant dans la structure, l'accompagnement et la transmission de compétences, l'évaluation de l'apprenant... A l'université, elle se définit autour de l'exploitation des situations, l'aide au repérage des compétences mises en œuvre, le lien avec les connaissances....

Les démarches conduiront donc pour chaque situation à :

- identifier les objectifs de formation, en centre et en entreprise ;
- construire ou actualiser les référentiels et les outils ;
- définir les procédures d'évaluation et de suivi des stagiaires ;
- définir les engagements de chaque partenaire (équipe pédagogique/tuteurs) et leurs modes de relation (outils de liaison, réunions...).

Précisément, la mise en place du projet tutoré s'effectue de manière continue tout au long de la formation.

Il se définit relativement à des situations d'apprentissage en activités identifiées (problèmes à résoudre et à analyser). D'une durée de 120 heures, il aura pour objet de renforcer les compétences du stagiaire dans un des thèmes suivants par exemple. (cette liste n'est pas exhaustive)

- le marketing du tourisme et des loisirs sportifs
- les nouvelles technologies de la communication
- la création et le management de projet
- l'organisation d'événements

MEMOIRE

L'objectif du mémoire vise à avoir une réflexivité plus importante de l'expérience acquise au cours du stage et du projet tutoré. Sa réalisation permet en effet d'une part, l'utilisation de concepts permettant de situer et d'analyser les interventions du stagiaire, et d'autre part, de proposer des résolutions de problèmes. Le mémoire donnera lieu à une soutenance qui vise à cerner les relations construites par l'étudiant entre les aspects théoriques et pratiques. Cette soutenance se fera en présence d'universitaires et de professionnels.

Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Dans chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle terminal ou continu.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

L'étudiant peut conserver d'une session à l'autre et à sa demande le bénéfice des épreuves d'examen pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 6/20. Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Il est possible de s'inscrire dans le cadre de la formation continue dans une unité d'enseignement spécifique. Son obtention est validée par une attestation. Il existe la possibilité d'effectuer la licence professionnelle en plusieurs années et d'adapter son cursus à la vie professionnelle.

JURY

Dans la mesure du possible, le jury sera composé par des enseignants de l'UFR STAPS et les professionnels. Il statuera à partir d'un bilan exhaustif des notes de chaque étudiant proposé par le Président du jury ainsi qu'une appréciation portant sur l'investissement de l'étudiant au niveau de la formation.

● Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.